

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3893**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Développement et protection du patrimoine culturel option activités éducatives et culturelles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université du Maine - Le Mans Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université du Maine, Président de l'université du Maine, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

342 Développement et protection du patrimoine culturel

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Sous la responsabilité d'un chef de projet, le médiateur de patrimoine participe à la conception et au montage des projets éducatifs et culturels (analyse des besoins, recherche d'informations utiles) dont il est l'opérateur sur le terrain. Ils animent des actions éducatives et culturelles à destination des publics spécifiques (enfants, handicapés, personnes âgées...). Ils évaluent les actions proposées et adaptent les activités en fonction des résultats obtenus.

Ils assurent la promotion de ces activités.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Il est recruté par : - les collectivités territoriales dans lesquelles il peut entrer par voie de concours ou par contrat, des associations
- des cabinets d'études ou entreprises patrimoniales ou culturelles
- des structures diverses qui organisent des festivals et des loisirs

Ce professionnel peut prétendre aux métiers suivants : - Médiateur du patrimoine
- Assistant d'un animateur de patrimoine

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Périodes de l'histoire: antiquité; époque moderne ; contemporaine; histoire et archéologie ; initiation à l'épigraphie latine; paléographie moderne ; histoire de l'art ; histoire sociale ; archéologie (gallo-romaine ou médiévale) ; langue vivante.
- Enseignement professionnel : initiation à la gestion comptable ; connaissance des publics et l'environnement patrimonial ; techniques de communication, de promotion et publicité, gestion des ressources humaines, conduite de réunion ; outils de médiation ; connaissance du patrimoine architectural, scientifique et industriel

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**<http://www.univ-lemans.fr/>**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**